

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 17 janvier 2024 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron  
Siège #4 - Mélanie Bolduc  
Siège #5 - Guylain Chamberland  
Siège #6 - Christian Therrien

Sont absents:  
Mairesse: Suzie Bernier  
Siège #2 - Jean-François Labrecque

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Nicolas Guillemette.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

**2024-01-01**

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 12 DÉCEMBRE 2023**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 6 DÉCEMBRE 2023**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**
- 8 - ADMINISTRATION**
  - 8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
  - 8.2 - Adoption du Règlement 209-2023 "Règlement fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice financier 2024"**
  - 8.3 - Nomination de Mme Anne Mathieu au poste de directrice générale adjointe**

- 8.4 - Renouvellement de l'adhésion à L'ADMQ - Ajout d'un membre
- 9 - SÉCURITÉ INCENDIE
  - 9.1 - Service de Sécurité incendie - Achat d'équipements
- 10 - VOIRIE
  - 10.1 - Mandat de services professionnels - Étude géotechnique et de caractérisation environnementale
  - 10.2 - Signature d'une convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Réfection d'une section du 8e Rang et remplacement de 7 ponceaux
  - 10.3 - Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal
- 11 - PAUSE DE 5 MINUTES
- 12 - AQUEDUC/ÉGOUT
  - 12.1 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Recommandation de paiement #2
- 13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 13.1 - Motion de remerciements à Monsieur Cléonide Desjardins
- 14 - LOISIRS ET CULTURE
  - 14.1 - Terrain des loisirs - Modification de l'éclairage au DEL
  - 14.2 - Entretien du terrain de balle-soccer
  - 14.3 - École secondaire Saint-Damien - Album de finissants 2023-2024
- 15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES
  - 15.1 - Avance de fonds - Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh
- 16 - ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BELLECHASSE-ETCHEMINS
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 18 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-01-02

### **3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 12 DÉCEMBRE 2023**

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux du 6 et du 12 décembre 2023;

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que les procès-verbaux des séances du 6 et du 12 décembre 2023 soient acceptés tels que rédigés par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-01-03

### **4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer des mois de décembre 2023 et janvier 2024 pour un montant de 388 871.99\$.

Décembre 2023:

AREO-FEU LTÉE	VÉRIF. APPAREILS RESPIRATOIRES	656,45
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECT.	REBRANCHER PIÈCE-USINE ÉPURAT.	289,74
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECT.	TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ	864,30
BRASSARD BURO INC.	2 DÉCROCHEURS DE TÉLÉPHONES	227,65
BRASSARD BURO INC.	2 ÉTAMPES - C/F ET CONFORME	114,88
BRASSARD BURO INC.	MATRICE POUR ÉTAMPE	18,40
BRODERIE SA-MI INC.	UNIFORMES – BUREAU	388,05
CARROSSERIE ÉRIC LACHANCE	RÉPARER DODGE-CARROSSERIE	6 705,03
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URG.	ENTRETIEN ANNUEL-MAJ LOGICIEL	447,66
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URG.	MESSAGERIE CELL. OCT. À DÉCEMBRE	524,29
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URG.	FORMATION M.A.J.- CITAM-ALERTE	31,17
CENTRE DE L'AUTO LAVERDIÈRE	RÉPARER DODGE RAM-BARRE STABI.	503,85
CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T	RÉPARER FASCIA-COMPLEXE	1 640,13
CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T	VERS. #3 ESCALIERS-PARC-PSSPA	2 897,37
CORPORA. LOISIRS ET PARCS ARM.	AVANCE DE FOND – PARIT	10 000,00
DANEAU CHAUFFAGE ET CLIMATISA.	REEMPLACER ÉCHANGEUR AIR-CASER.	11 865,42
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMI. BELL.	CADEAUX-POMPIERS RETRAITÉS	177,50
DIANE GERVAIS, ARCHITECTE	SURVEILLANCE TRAV. USINE ÉPURAT.	3 199,03
ÉLITE CONSTRUCTION RS INC.	VERS. #2 TRAV. USINE ÉPURATION	103 492,50
ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAY.	3 BUNKERS FLAME FIGHTER	8 878,95
ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAY.	1 BUNKER FLAME FIGHTER	3 159,51
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE-DÉCEMBRE	96,58
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE-DÉCEMBRE	569,13
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE-SUIVI INTERNE	114,98
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU-CONTRÔLE THM	83,36
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE-19-12	113,83
GROUPE CCL	ENVELOPPES 2 FENÊTRES	226,50
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-30 JRS	1 993,79
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-61 JRS	3 373,20
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUES-31 JRS	550,39
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. FEU CLIGNOTANT-61 JRS	27,80
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE NORD-61 JRS	23,17
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE SUD-61 JRS	23,17
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBL.	1 495,65
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUE-30 JRS	532,63
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBL.	1 527,71
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	CHLORE 1162 LITRES+TRANSPORT	1 676,96
LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH	AIDE FINANCIÈRE-ACTIVITÉ NOËL	1 550,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUSTEMENT 2023-CONTENEURS	- 165,24
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	VENTILATEUR-ANTIGEL-PEINTURE	633,74
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	CLÉ-GRATTOIR-LAME-BOIS	113,95
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	ROBINET CUISINE PARC DES CHUTES	310,39
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	2 SAPINS DE NOËL	68,99
MCKINNON	LOCATION SIGNALISATION-RETOUR	586,37
MCKINNON	CRÉDIT RETOUR SIGNALISATION	- 195,46
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES DÉCEMBRE	8 748,98
MUNICIPALITÉ DE ST-DAMIEN-DE-B.	CARTE SOUPER BÉNÉFICE	70,00
P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN	ENSEIGNE ALUPANEL-PATINOIRE	180,83
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQUE-ÉGOUT	900,76
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQU-EG-INCENDIE	545,14
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ ARMA.	CARTE-CADEAU CONCOURS DÉCO.	25,00
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-CCL-ENVELOPPES	29,94
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-BATTERIE-SIGNALISAT.	207,77
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	ESCOMPTE SUR ACHAT DÉCEMBRE	- 13,07
RÉAL HUOT INC.	BOUCHONS-RÉFLECTOSCOPE	937,40
RÉAL HUOT INC.	CRÉDIT RÉFLECTOSCOPE	- 643,86
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES DE DÉCEMBRE	3 405,98
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE – DÉCEMBRE	4 285,34
SM-EAU-EXPERT INC.	VALIDATION SOMAEU-SEPT-OCT.	349,52
SM-EAU-EXPERT INC.	RÉPARER POMPES EAU POT.+ÉGOUT	4 075,86
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	65,06
TRAFIC INNOVATION INC	RÉPARER BATTERIES PANNEAU SOL.	1 630,35
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	128,44
VISTAPRINT CANADA CORPORATION	2 PANNEAUX SIGNICADE - BIBLIO.	288,89
WSP CANADA INC.	MAJ DU PLAN D'INTERVENTION	1 057,77

Janvier 2024:

BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES JAN.	1 476,44
BIBLIO MUNICIPALE ARMAGIMO	BUDGET DE FONCTIONNEMENT #1	500,00
CAUCA / EXPERTS APPELS D'URGEN.	MESSAGERIE CELL. JANV. À MARS	524,29
CÉDRIC DUCHESNEAU	VERS. #2 DÉNEIGER COURS MUNIC.	4 175,89
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE JANVIER - 24 PAGES	1 059,21
DESCHÉNES & FILS LTEE	PIÈCE URINOIR CHALOIS	148,25
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE ESCOUADE CANINE-JAN.	374,17
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	VERS. #2 ENTRE.CHEMINS D'HIVER	122 682,92
FQM ASSURANCES INC.	RENOUVELLEMENT ASSURANCES	46 610,58
FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCE REVISÉ-BIENS-BIBLIO	18,53
FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCE REVISÉ-BÂTIMENTS	515,57
FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDA.	SOUTIEN TECHNIQUE 2024	7 967,77
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBL.	221,58
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULE.	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉL. IP USINE DE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CASERNE-1218L. À 1.303\$	1 825,74
PG SOLUTIONS INC.	DROIT ACCÈS ANNUEL-SERV. INC.	878,41
PUROLATOR INC.	TRANSP. PIÈCES-CHALOIS- USINE	11,03
RÉAL HUOT INC.	RÉFLECTOSCOPE AVEC LUMIÈRE	643,86
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL JANVIER	138,65
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCE COURRIELS	38,17
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+FAX- BÂTIMENTS MUNICIP.	559,63
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	38,23
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	128,58

Adopté unanimement par les conseillers.

## **5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 6 DÉCEMBRE 2023**

## **6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**

## **8 - ADMINISTRATION**

### **8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 13 décembre 2023 n'a pas été déposé.

**2024-01-04**

### **8.2 - Adoption du Règlement 209-2023 "Règlement fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice financier 2024"**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 12 décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

et résolu unanimement que ce Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

## RÈGLEMENT 209-2023

### RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

#### SECTION I - TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 1-1 - Qu'une taxe de 0.5258\$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 1-2 - Qu'une taxe spéciale de 0.0685\$ par 100.00\$ de la valeur portée, au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour payer au gouvernement du Québec la facture concernant les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 1-3 - Qu'une taxe spéciale de 0.3000\$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour payer les dépenses relatives à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier municipal.

ARTICLE 1-4 - Qu'une taxe spéciale de 0.0291\$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour payer la part municipale de l'emprunt pour les dépenses relatives à l'amélioration du Rang de la Fourche Ouest.

#### SECTION II - TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ARTICLE 2-1 - Que les tarifs annuels d'aqueduc et d'égout soient exigés et prélevés pour l'année fiscale 2024 tels que décrits ci-dessous:

<b>Catégorie d'usage</b>	<b>Tarifs Aqueduc</b>	<b>Tarifs Égout</b>
Logement occupé (4 mois et +)	275.00	195.00
Logement vacant (8 mois et +)	137.50	97.50
Terrain vacant desservi	27.50	32.50
Piscine	70.00	0.00
Bar	275.00	195.00
Restaurant	275.00	195.00
Épicerie-boucherie	200.00	150.00
Pharmacie	137.50	195.00
Morgue & salon funéraire	200.00	150.00
Garage (mécanique)	200.00	150.00
Boulangerie	200.00	150.00
Bureau de professionnels	100.00	77.50
Bureau commercial	100.00	77.50
Édifice public	480.00	300.00
Salon de coiffure	180.00	150.00

Usine (1 à 10 employés)	355.00	245.00
Entrepôt	100.00	77.50
Dépanneur	200.00	150.00
Casse-croûte saisonnier	200.00	150.00

ARTICLE 2-2 - Les tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

### **SECTION III - TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE**

ARTICLE 3-1 - Il est exigé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2024, à l'égard d'un immeuble imposable qui bénéficie du service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères ou qui est susceptible d'en bénéficier, une compensation pour ce service selon le tarif établi comme suit:

1° 250.00\$ par logement (chaque unité résidentielle).

Ce tarif s'applique peu importe qu'il s'agisse d'une résidence, d'un chalet ou d'une maison de villégiature.

2° Lorsque l'immeuble identifié au paragraphe 1° est desservi par plus d'un bac, s'ajoute au tarif de base identifié au paragraphe 1°, 250.00\$ pour chaque bac additionnel (en plus du premier).

3° Autre usage (commercial, industriel, etc.) : Lorsqu'une unité d'évaluation comporte un ou des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.0.1 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (RLRQ, c. M-14), le tarif applicable est de 250.00\$ pour la partie «exploitation agricole enregistrée», auquel s'ajoute, si l'unité d'évaluation comprend également un logement (habitation), le tarif prévu au paragraphe 1°.

ARTICLE 3-2 - Que les tarifs annuels exigés et prélevés pour l'année fiscale 2024 pour les usagers qui possèdent des conteneurs métalliques d'une capacité de 2 verges cube et plus soient les suivants:

<b>Catégorie de conteneurs</b>	<b>Tarifs</b>
Conteneur 2v/c 1 fois/sem.	751.00
Conteneur 3v/c 1 fois/sem.	1 126.50
Conteneur 4v/c 1 fois/sem.	1 502.00
Conteneur 6v/c 1 fois/sem.	2 253.00
Conteneur 8v/c 1 fois/sem.	3 004.00
Conteneur 3v/c saisonnier	850.00

ARTICLE 3-3 - Les tarifs pour ces services doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

## **SECTION IV - TARIFS POUR LA VIDANGE DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

ARTICLE 4-1 - Qu'un tarif annuel de base de 135.00\$ soit exigé par «bâtiment» ou «résidence isolée» non desservis par le réseau municipal d'égout sanitaire pour une vidange des eaux usées aux 2 ans pour une occupation permanente. Le tarif annuel de base est de 67.50\$ pour une vidange des eaux usées aux 4 ans pour une occupation saisonnière.

Le tarif exigé pour une « Exploitation agricole enregistrée » est de 67.50\$ pour une vidange des eaux usées aux 4 ans.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base, sera l'objet d'un compte de taxe supplémentaire au tarif prévu au règlement de la MRC de Bellechasse.

Concernant la gestion des eaux usées des résidences isolées,

Bâtiment: signifie un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée: signifie une habitation non raccordée à un réseau d'égouts autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chap.M-15.2).

ARTICLE 4-2 - Les tarifs pour le service de vidange des eaux usées doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

## **SECTION V - BÉNÉFICES REÇUS PAR LE PROPRIÉTAIRE**

ARTICLE 5-1 - Le bénéfice est considéré comme reçu par le propriétaire lorsque celui-ci utilise réellement les services ci-dessus mentionnés mais aussi lorsque lesdits services sont à sa disposition et susceptibles de lui profiter éventuellement et ce, conformément à l'article 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale.

## **SECTION VI - TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS SUR ARRÉRAGE**

ARTICLE 6-1 - Qu'un taux d'intérêt de 12 % l'an soit chargé sur tout compte dû après les dates d'échéance inscrites sur le compte de taxes 2024.

Qu'un montant de 25.00\$ dollars soit exigé pour tout retour de paiement.

## **SECTION VII - NOMBRE DE VERSEMENTS**

ARTICLE 7-1 - La loi sur la fiscalité municipale prévoit que les propriétaires qui ont un compte de taxes supérieur à 300.00\$ peuvent l'acquitter en deux versements. Le Conseil peut déterminer, par règlement, que le paiement des taxes peut être autorisé en plus de 2 versements jusqu'à un maximum de 6 versements.

Le nombre de versements pour l'année 2024 sera de quatre.

## **SECTION VIII - RÔLE DE PERCEPTION**

ARTICLE 8-1 - Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à préparer un rôle de perception suivant le présent règlement.

## **SECTION IX - ENTRÉE EN VIGUEUR**

ARTICLE 9-1 - Que le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

\_\_\_\_\_  
Nicolas Guillemette,  
maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Sylvie Vachon, directrice générale  
et greffière-trésorière

**2024-01-05**

### **8.3 - Nomination de Mme Anne Mathieu au poste de directrice générale adjointe**

**ATTENDU QUE** Mme Anne Mathieu travaille pour la Municipalité d'Armagh depuis plus de trois ans à titre d'Agente de soutien aux dossiers administratifs et qu'elle agit à titre de greffière-trésorière adjointe depuis plus de 2 ans;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de continuer à préparer un plan de relève au sein du personnel de la Municipalité;

**ATTENDU QU'** il est important de prévoir une personne afin de remplacer Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière en cas d'impossibilité d'exercer cette fonction par celle-ci;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

1° que ce Conseil nomme Mme Anne Mathieu à titre de directrice générale adjointe, compte tenu que ses compétences répondent en tout point au profil recherché.

2° Que les conditions de travail révisées soient celles qui seront discutées et adoptés lors de la rencontre à venir.

3° Que Mme Suzie Bernier et Mme Sylvie Vachon, respectivement mairesse et directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Armagh le contrat de travail de Mme Mathieu révisé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-01-06**

### **8.4 - Renouvellement de l'adhésion à L'ADMQ - Ajout d'un membre**

**ATTENDU QU'**à chaque année, la municipalité d'Armagh renouvelle la cotisation de la directrice générale à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**ATTENDU QUE** faire partie de cette association en gestion municipale est un outil de référence important pour la fonction de Directeur général, de greffier-trésorier et comporte de nombreux avantages;

**ATTENDU QUE** suite à la nomination de Mme Anne Mathieu à titre de directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, il y a lieu de l'inscrire comme membre de l'ADMQ afin qu'elle puisse bénéficier de l'assurance en assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle;

#### **EN CONSÉQUENCE,**



Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil autorise l'inscription de Mme Anne Mathieu à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), et défraie les sommes nécessaires pour l'assurance « cautionnement et responsabilité professionnelle, frais juridiques et posaction » ainsi qu'une formation pour l'année 2024 au coût de 1 564.62\$ taxes incluses.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **9 - SÉCURITÉ INCENDIE**

**2024-01-07**

### **9.1 - Service de Sécurité incendie - Achat d'équipements**

**ATTENDU QUE** lors de l'élaboration du budget 2024, il a été prévu le remplacement de certains équipements expirés au sein du Service de sécurité incendie;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil autorise Claude Morin, directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh à faire l'acquisition des équipements suivants avant taxes:

- 4 habits de combat incendie au prix de 2 555.00\$/chacun
- 5 casques à 546.00\$/chacun
- Réparation du camion citerne pour une somme approximative de 8 000.00\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **10 - VOIRIE**

**2024-01-08**

### **10.1 - Mandat de services professionnels - Étude géotechnique et de caractérisation environnementale**

**ATTENDU QUE** le Service Infrastructures de la M.R.C. de Bellechasse a procédé à une demande de soumission auprès de quatre (4) laboratoires pour la fourniture de services professionnels concernant une étude géotechnique et de caractérisation environnementale en lien avec les travaux de réfection du 8<sup>e</sup> Rang, soient:

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix avant taxes</b>
Groupe GEOS	29 000.00\$
Englobe	40 731.00\$
Nvira	40 810.29\$
GHD	Aucune soumission reçue

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil, suite à la recommandation du Service Infrastructure de la

M.R.C. de Bellechasse, octroie le contrat à Groupe GEOS inc. le plus bas soumissionnaire pour la somme de 29 000.00\$ avant taxes pour la fourniture de services professionnels concernant une étude géotechnique et de caractérisation environnementale en lien avec les travaux de réfection du 8<sup>e</sup> Rang.

Adopté unanimement par les conseillers

2024-01-09

**10.2 - Signature d'une convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Réfection d'une section du 8e Rang et remplacement de 7 ponceaux**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement pour la réfection d'une section du 8<sup>e</sup> Rang et le remplacement de 7 ponceaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est vue confirmer une aide financière maximale de 1 229 406\$ dans ce programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

1<sup>0</sup> Que ce Conseil autorise Mme Suzie Bernier, mairesse et Mme Sylvie Vachon, directrice générale à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réfection d'une section du 8<sup>e</sup> Rang et le remplacement de 7 ponceaux.

2<sup>0</sup> Que la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-01-10

**10.3 - Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh, lors de l'élaboration de son budget 2024, a prévu des sommes importantes pour des travaux d'infrastructure sur son réseau routier;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux prévus est supérieur au budget dont la municipalité dispose;

**ATTENDU QU'**à chaque année, la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » auprès de Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

D'acheminer une demande de subvention à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse en lui fournissant une liste des travaux à effectuer par

la Municipalité d'Armagh sur son territoire pour l'année 2024 afin que celle-ci puisse prendre une décision éclairée dans ce dossier.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **11 - PAUSE DE 5 MINUTES**

## **12 - AQUEDUC/ÉGOUT**

**2024-01-11**

### **12.1 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Recommandation de paiement #2**

**ATTENDU QUE** des travaux de mise aux normes sont en cours à l'usine d'épuration;

**ATTENDU QUE** l'entreprises Élite Construction RS inc. a transmis sa facture pour les travaux exécutés jusqu'au 21 décembre 2023;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que la Municipalité, suite à la recommandation de M. Michel Cossette, ingénieur de la firme EMS surveillant des travaux, verse un montant de 103 492.50\$ taxes incluses pour une partie des travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration.

Ce montant est financé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adopté unanimement par les conseillers.

## **13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2024-01-12**

### **13.1 - Motion de remerciements à Monsieur Cléonide Desjardins**

**ATTENDU QUE** M. Cléonide Desjardins depuis plus de vingt ans a siégé en tant que membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Municipalité d'Armagh;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh est reconnaissante du temps, de l'engagement, du professionnalisme et de la rigueur que M. Desjardins a démontré au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Municipalité d'Armagh;

**ATTENDU QUE** ses diverses présences et interventions au Comité Consultatif d'Urbanisme ont été grandement appréciées;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que les membres du Conseil municipal remercient M. Desjardins pour toutes ses années d'engagement et de dévouement au service de la Municipalité d'Armagh en tant que membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Adopté unanimement par les conseillers.

## **14 - LOISIRS ET CULTURE**

2024-01-13

**14.1 - Terrain des loisirs - Modification de l'éclairage au DEL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à des demandes de soumission concernant la modification de l'éclairage au DEL pour le terrain des loisirs;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est admissible à une subvention dans le cadre du Programme Bâtiment OSE 4.0 d'Hydro-Québec;

**ATTENDU QUE** lors de l'élaboration du budget 2024, un montant a été prévu pour la modification de l'éclairage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil autorise Mme Sylvie Vachon, directrice générale à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit DH Éclairage écotecnologies inc. pour une somme de 30 191.55\$ avant taxes . La subvention accordée est de 15 685.92\$.

Que le coût total à payer par la Municipalité est donc de 14 505.63\$ avant taxes.

Adopté unanimement par les conseillers

2024-01-14

**14.2 - Entretien du terrain de balle-soccer**

**ATTENDU QUE** le terrain de balle-soccer doit respecter certains standards pour la tenue d'activités reliées à ces sports;

**ATTENDU QU'**un spécialiste de terrain et espaces verts a été mandaté l'an dernier pour effectuer l'entretien afin de lui conserver son bel aspect;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil accepte la soumission de Éco Verdure inc. au montant de 1 512.35\$ avant taxes pour l'entretien du terrain de balle-soccer tel que recommandé afin de lui conserver son bel aspect.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-01-15

**14.3 - École secondaire Saint-Damien - Album de finissants 2023-2024**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh est sollicitée pour publiciser sa carte d'affaires par l'École secondaire Saint-Damien dans l'album des finissants 2023-2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

D'autoriser la directrice générale à faire parvenir à cet organisme le montant de 50.00\$ servant à publiciser la carte d'affaires de la Municipalité et ainsi contribuer à ce que tous les finissants(es) reçoivent l'album 2023-2024 gratuitement.

Adopté unanimement par les conseillers

**15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH -  
PARC DES CHUTES**

2024-01-16

**15.1 - Avance de fonds - Corporation des Loisirs et des Parcs  
d'Armagh**

**ATTENDU QUE** la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh poursuit son projet de développement dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

**ATTENDU QUE** la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh a fait une demande à la Municipalité afin d'entreprendre les démarches pour engager un (e) directeur(trice) général(e);

**ATTENDU QUE** la Corporation a besoin de liquidités pour lui permettre d'assumer le salaire de la personne qui sera retenue selon ses compétences;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil informe la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh qu'il accepte d'avancer des fonds supplémentaires liés au salaire du (de la ) directeur(trice) général(e).

Que ce Conseil soit informé, avant de procéder à l'embauche du (de la) directeur (trice) général(e), sur le salaire qui sera établi selon les compétences et l'expérience de la personne sélectionnée.

Que cette avance de fonds supplémentaires soit prise à même le surplus accumulé et qu'elle soit versée selon des modalités qui seront établies.

Adopté unanimement par les conseillers

2024-01-17

**16 - ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA CHAMBRE DE  
COMMERCE DE BELLECHASSE-ETCHEMINS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est sollicitée par la Chambre de commerce de Bellechasse -Etchemins (CCBE) afin d'adhérer à cet organisme;

**ATTENDU QUE** la mission de la CCBE consiste à soutenir les Municipalités dans la promotion et le renforcement des entreprises locales;

**ATTENDU QUE** la CCBE propose une variété de services et de ressources pour aborder les enjeux économiques de manière efficace;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil adhère à la Chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins (CCBE) pour la somme de 360.00\$ avant taxes pour l'année 2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)**

**2024-01-18**

**18 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Qu'à 20 : 02, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Nicolas Guillemette, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Nicolas Guillemette,  
maire suppléant

---

Sylvie Vachon, directrice générale  
et greffière-trésorière